

Madame
Sophia Dini
Déléguée à l'économie et à l'innovation
du Canton du Valais
Place de la Planta 1
1950 Sion

Sion, le 16 septembre 2025

Prise de position de la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT)

Consultation relative à la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion

Madame,

Nous faisons référence à l'objet mentionné en titre et vous remercions vivement de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue.

Réuni en séance le jeudi 4 septembre, le Comité de la Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) s'est prononcé en faveur du projet de loi susmentionné.

La CVT souligne le rôle stratégique de l'aéroport de Sion pour l'ensemble du canton. Par sa situation centrale, il constitue un « point d'accès unique pour les acteurs du tourisme ». L'aéroport doit être envisagé comme « un outil de promotion et de développement économique et touristique au bénéfice de tout le Valais ». Dans cette perspective, le projet de loi confie à la future société de gestion la mission de « participer au développement de la vie économique et touristique valaisannes » et de collaborer notamment avec Valais/Wallis Promotion ainsi qu'avec les différentes destinations touristiques du canton. Cette approche confirme que la politique aéronautique cantonale reconnaît explicitement l'aéroport comme un levier de croissance pour le tourisme.

La CVT salue également le constat établi dans les études cantonales selon lequel une offre de vols « grand public » (lignes régulières et charters) profiterait à l'ensemble du territoire, bien davantage qu'un service restreint et ultra haut de gamme. Dans cette optique, la CVT encourage le développement de nouvelles liaisons aériennes permettant d'attirer une clientèle élargie, en cohérence avec les marchés cibles des destinations valaisannes. De telles initiatives démontrent la capacité de l'aéroport à connecter le canton aux marchés porteurs et, en diversifiant son offre, à accroître le flux de visiteurs étrangers. Selon les expertises cantonales, une telle stratégie bénéficierait à toutes les régions du Valais, car une offre « grand public » touche un spectre beaucoup plus large de communes et de vacanciers qu'un trafic limité au segment business. Chaque nouvelle liaison commerciale contribue ainsi directement à l'augmentation des nuitées touristiques.

La CVT soutient également la cantonalisation et le financement public prévus par la loi. Une gouvernance majoritairement publique garantit la maîtrise de l'infrastructure sur le long terme. Ce modèle offre au Canton un véritable pouvoir décisionnel sur une infrastructure d'importance stratégique, permettant d'assurer que les choix essentiels (nouvelles lignes, investissements, gestion des nuisances) demeurent sous responsabilité locale. En résumé, le dispositif envisagé – société à capitaux publics dotée d'un mandat de prestations – sécurise les ressources nécessaires pour faire de l'aéroport de Sion une infrastructure durable, tournée vers le développement touristique.

Nous souhaitons toutefois réitérer deux remarques importantes :

- Le développement de l'activité aérienne devra être attentivement coordonné avec les autres usages touristiques de l'espace aérien, afin d'assurer une cohabitation équilibrée.
- Une attention particulière doit être portée à la question de la mobilité touristique : comment organiser et gérer efficacement les flux de voyageurs vers et depuis l'aéroport de Sion ?

De plus, la présence d'un représentant de la branche touristique au sein du conseil d'administration apparaît essentielle afin d'assurer que le développement stratégique de l'aéroport soit pleinement aligné avec les priorités et les besoins du tourisme cantonal, secteur vital pour l'économie valaisanne.

En conclusion, la Chambre valaisanne de tourisme soutient pleinement ce projet de loi, qui positionne l'aéroport de Sion comme un moteur de l'économie et du tourisme valaisans, tout en garantissant sa stabilité financière et une gouvernance ancrée localement. Ces mesures renforceront l'attractivité du canton et permettront d'accueillir davantage de visiteurs, contribuant ainsi directement au développement touristique.

Avec ces quelques remarques, le Comité de la CVT salue cet avant-projet de loi et vous présente, Madame, ses salutations les meilleures.

Chambre Valaisanne de Tourisme



Virginie Gaspoz
Présidente



Céline Aymon Fournier
Secrétaire générale

Les Associations suivantes font partie du Comité de la Chambre Valaisanne de Tourisme :

- Association des Communes Touristiques Valaisannes de Montagne (AVCTM)
- Association Hôtelière du Valais (AHV)
- Remontées Mécaniques du Valais (RMV)
- Gastrovalais
- Union des Transports Publics du Valais (UTPVs)
- Association des Directeurs d'Office du Tourisme (ADOT)
- Fédération Valaisanne des Résidences Secondaires (FVSR2)
- AOC Bains thermaux